



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## taxe intérieure sur les produits pétroliers

Question écrite n° 113864

### Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur le fait qu'à compter du 1er janvier 2007 chaque conseil régional peut moduler la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP). Certaines régions profitent de cette liberté accordée pour voter des hausses sensibles afin de financer des actions n'entrant pas dans le champ de compétences des régions. Il lui demande donc s'il envisage de mettre en place des mesures permettant de vérifier à quelles dépenses ont été affectées ces nouvelles recettes.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Remiller](#)

**Circonscription :** Isère (8<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 113864

**Rubrique :** Impôts et taxes

**Ministère interrogé :** intérieur et aménagement du territoire

**Ministère attributaire :** intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 décembre 2006, page 13154